



Vendredi 11 Mars 2022

MINIS IC 2022 « re-suite »

Ce 8 mars après-midi, se tenait la troisième séance de négociation concernant les appointements minima des grilles des Ingénieurs et cadres de la métallurgie.

Pour rappel, cette séance « supplémentaire » avait été expressément demandée par les organisations syndicales suite à une proposition d'augmentation des minis de 2,7 % proposée par l'UIMM et jugée grandement insuffisante par toutes les organisations présentes.

Bien sûr, l'UIMM a entamé cette réunion en nous faisant part de l'impact de la guerre en Ukraine et de ses répercussions sur la situation sociale et économique des entreprises de la branche.

Le contexte inflationniste a également été rappelé par le patronat comme critère difficile à appréhender, tout cela finalement pour aboutir à une proposition légèrement augmentée soit 2,9 %.

L'écart avec les revendications des organisations syndicales restant encore considérable, cette nouvelle n'enthousiasmera pas plus les foules que la précédente.

Pour la Fédération et son UFICT, nous avons réaffirmé le sens que doit avoir l'augmentation de ces minis qui, qu'on le veuille ou non, reste un repère pour les négociations en territoires et dans nos entreprises. Les nombreuses mobilisations qui se tiennent dans la période attestent bien de la colère des salariés dans notre branche, même si le patronat dit les voir simplement comme des « épiphénomènes ».

Dans nos interventions, nous avons refusé de rentrer dans le jeu du patronat qui lie systématiquement le réajustement des grilles IC aux résultats des entreprises ainsi qu'à des indicateurs économiques ne prenant pas réellement en compte les besoins et la réalité des salariés.

Les efforts consentis par les salariés sur l'année 2021 avec des conditions de travail dégradées sont bien réels, leur implication durant toute la période de crise sanitaire également. C'est bien grâce à leur savoirs et savoir-faire ainsi qu'à leur volonté de les mettre en œuvre que les résultats des entreprises de la branche ont rattrapé leur niveau économique d'avant crise.

C'est la reconnaissance de ces efforts que nous demandons et non un simple rattrapage du coût de la vie basé sur des indices patronaux en deçà de la réalité !!

C'est une évidence que les augmentations des tarifs du gaz, de l'essence, du blé etc ...doivent également faire partie de l'enveloppe. Comment continuer à aller travailler alors que le plein du véhicule vient de plus en plus amputer le budget des ménages ?

Voilà ce que nous avons porté.

Devant l'opposition de l'ensemble des délégations, l'UIMM soucieuse de trouver un accord dans cette période où elle sait qu'avec la mise en place du nouveau dispositif conventionnel elle doit convaincre largement, accepte de rouvrir une séance de négociation qui se tiendra le 18 mars. Néanmoins, elle insiste, comme elle l'avait fait pour cette séance ci, sur le fait que des efforts devront être consentis par toutes les parties.

Alors rendez-vous après le 18 mars où, enfin, nous pourrions peut-être être fixés sur les minis IC pour 2022.

La délégation fédérale et son Ufict

8 MARS – JOURNEE INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES

La séance de négociation se tenant l'après-midi du 8 mars, la FTM-CGT et son Ufict ont tenu à prendre la parole à 15h40 (heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées si on prend en compte l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes en France).

La CGT a déploré la date choisie par l'UIMM pour cette séance, car celle-ci n'est pas sans connaître les mobilisations organisées ce jour-là pour mettre en visibilité nos revendications en matière d'égalité.

Cette intervention a également été l'occasion de leur signifier notre profond mécontentement quant à la quasi-absence de considération de la question de l'égalité Homme/Femme dans l'ensemble des échanges et sujets de négociation.